



ASSEZ de MEPRIS !

En raison de leur rôle indispensable dans le système de soin, les aides soignant(e)s et les auxiliaires de puériculture, sont les premières victimes de la restructuration générale des professions de santé.

Devant les départs à la retraite de 60% de la profession d'ici 2012, et pour répondre à la création de structures pour personnes âgées, le gouvernement a mis en place des mesures qui mettent en cause la profession et ne répondent pas à leurs attentes :



Validation des Acquis et de l'Expérience : tout salarié ou bénévole pourra obtenir le Diplôme d'aide-soignant sans passer par la formation



La formation est revue à la baisse (diminution de 140 heures) alors que dans le même temps un arrêté publié le 25 octobre élargit les actes praticables



Glissements de tâches de plus en plus imposés, avec une responsabilité des personnels engagée devant la loi.

Les AS/AP par leurs tâches effectives engagent leur responsabilité juridique et entrent dans un processus de pénalisation.



Et en même temps, dans la Fonction Publique Hospitalière la fusion des échelles de rémunération des catégories C mettent au même niveau de salaire les ASH et les Aides-soignants et auxiliaires de puériculture !

Toutes ces mesures dévalorisent nos professions !

**Ne nous leurrions pas, ces régressions toucheront demain
l'ensemble des professions para-médicales**

Il est temps de réagir et de se mobiliser pour une revalorisation des professions AS/AP par l'obtention :

- **d'une formation conduisant à un diplôme d'Etat**
- **d'un décret de compétence définissant clairement les actes de soins relevant de la profession, qui, empêchera les glissements de tâches et clarifiera les responsabilités au niveau pénal.**
- **Une revalorisation salariale à hauteur de la formation et du diplôme**